

499, rue Principale
Saint-Honoré-de-Shenley
G0M 1V0

Téléphone : 485-6738
Télécopie : 485-6171
Messagerie :
st-honore@tb.sympatico.com

Vous avez une annonce à faire paraître dans l'Info-Shenley? Faites-nous parvenir votre texte au bureau municipal avant le 20 du mois.

L'équipe du journal local: Françoise Dostie, Nicole Houde, Maryse Leclerc, Diane Parent et Edith Quirion



Head office / Plant
Tel : 1 418 485-7777 • Fax : 1 418 485-6185
331, rue Principale, Saint-Honoré de Shenley (Qc) G0M 1V0 Canada
www.greatnorthernmaple.com


Pour une visibilité accrue de nos **commerces et industries de Saint-Honoré-de-Shenley**, un encart publicitaire d'un établissement sera inséré chaque mois dans le journal local Info-Shenley et cela gratuitement.


Pour ce faire, nous sollicitons votre collaboration en nous faisant parvenir avant le 20 de chaque mois votre texte, carte professionnelle, informations pertinentes et/ou événements que vous aimeriez voir paraître.


N'hésitez pas: c'est gratuit et la collectivité sera informée.


juin 2009


Calendrier d'événements


 Session régulière du conseil municipal à 19h30


 Cueillette des ordures ménagères (déposez vos ordures au chemin le jeudi soir ou avant 6h a.m. le vendredi)



















 Cueillette des matières recyclables

 Bibliothèque municipale (Cafétéria de l'école Ste-Thérèse) Heures d'ouverture: 18h30 à 20h

 Comptoir familial (289, route de Shenley ouest) Heures d'ouverture: mercredi de 13h à 16h et Samedi de 9h à 12h

 Deuxième versement des taxes municipales

 Tournoi de balle-molle Information/ inscription: Jacques Roy 418 485-6261

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1	2 	3 	4 	5 	6 	7
8	9	10 	11 	12 	13 	14 
15	16 	17 	18 	19 	20 	21
22	23	24 	25	26 	27 	28
29	30					

www.sthonoredeshenley.com



INFO-SHENLEY

Votre conseil municipal a résolu aux séances du 5 et 14 mai 2009

Règlement d'emprunt

Au cours de l'année 2008, la municipalité a contracté un emprunt d'un montant de 575 000\$ pour l'acquisition de deux camions incendie de type autopompe-citerne.

À l'ouverture des soumissions, la plus basse se chiffrait à 631 000\$. Vu la différence entre l'emprunt et le prix d'acquisition, le conseil municipal se devait d'augmenter l'emprunt initial d'un montant de 56 000\$.

Dans ces circonstances, les élus municipaux ont profité de l'occasion pour affecter audit emprunt un solde disponible d'un montant de 187 000\$ provenant de l'emprunt relatif aux travaux de mise en conformité du réseau d'aqueduc (serpentin) et remplacement de l'ancienne conduite de distribution par une conduite de dix pouces. Ce solde disponible s'explique par le fait que ces travaux sont payés par une aide financière (Taxe d'accise sur l'essence).

C'est pourquoi un nouveau règlement d'emprunt fut adopté augmentant la dépense d'un montant de 56 000\$ et utilisant un solde disponible d'un montant de 187 000\$ réduisant ainsi l'emprunt de 575 000\$ à 444 000 \$.

Contrat octroyé

- Pavage Jean-Luc Roy pour la réparation de l'asphalte;

- Pavage Abénakis pour l'achat du granulat en vrac (concessé);

- Pavage Sartigan pour les services de la niveleuse;

- Madame Tania Champagne pour la tonte de

la pelouse au parc Frédéric Cloutier et au parc près de l'épicerie Bonichoix.

Internet haute vitesse

Au cours du mois de mars dernier, le gouvernement provincial a déposé son programme d'aide financière ayant pour objet le branchement des secteurs non desservis au réseau d'Internet haute vitesse. Les municipalités de Saint-Benoît-Labre et de Saint-Honoré-de-Shenley désirent se prévaloir de ce programme afin d'offrir ledit service à leurs contribuables non desservis. Pour ce faire, une entente intermunicipale fut conclue entre les deux municipalités et notre municipalité sera maître d'œuvre du projet.

Dérogação mineure

Une dérogação mineure aux règlements d'urbanisme fut accordée:

- à l'organisme sans but lucratif « Les Défis St-Honoré » concernant la profondeur de leur terrain;

- au 426, rue Pelchat pour la réduction des marges de recul latérales minimales à respecter.

Développement domiciliaire

- La municipalité a vendu son premier terrain dans le développement domiciliaire des rues Boutin/Ennis et Pelchat. Félicitations aux nouveaux propriétaires!

- Les rues Boutin, Pelchat et une partie de Ennis (tronçon entre le rang 9 et la rue Pelchat) seront pavées sur une largeur de 24 pieds.

Année 2009, no 6

28 mai 2009

Dans ce numéro :

Avis public	2
Emploi étudiant	2
Programme RénoVillage	2
Sûreté du Québec	3
Signification du tintement des cloches de l'église	3
Horaire pour la vidange des fosses septiques	3
Annonces classées	3

Détachant disponible

Pour ceux et celles dont leurs vêtements, literies, etc... furent tachés par l'eau de lavage, lors du rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc.

Vous pouvez vous procurer auprès du bureau municipal, le détachant RED-B-GONE au coût de 9.17\$, plus taxes.

Province de Québec Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley

AVIS PUBLIC

(PREMIER AVIS)

SUJET : CONFIRMATION DU TITRE DE PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ – RUE ENNIS

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

AVIS PUBLIC est donné que:

1. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley se prévaut de la procédure prévue par les articles 73, 74 et 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de déterminer les limites de terrain (assiettes) lui appartenant et de publier son droit de propriété à l'égard d'une partie de la rue Ennis faisant l'objet de la description technique mentionnée ci-après.
2. Le conseil municipal a, par sa résolution numéro 2009-04-124, adopté et approuvé, le 21 avril 2009, le plan et la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Francis Carrier, portant le numéro 1757 de ses minutes, laquelle description identifie le terrain formant l'assiette d'une partie de la rue Ennis.
3. Ces plan et description technique ont été déposés au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité et sont disponibles pour consultation au 499, rue Principale, aux heures d'ouverture de bureau, soit de 9h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.
4. L'article 74 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que **tout droit réel** auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par le plan et la description technique ci-haut mentionnés **est éteint à compter de la date de publication du présent avis**.
5. La personne qui prétend détenir un tel droit réel peut toutefois, si celui-ci existe bel et bien, réclamer à la municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. À défaut d'entente avec la municipalité, le montant de cette indemnité sera fixé par le Tribunal administratif du Québec, selon les modalités prévues à l'article 74 de la *Loi sur les compétences municipales* qui se lit comme suit :

« 74. Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par la description prévue à l'article 73 est éteint à compter de la première publication de l'avis prévu à cet article.

Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu du premier alinéa peut toutefois réclamer à la municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. À défaut d'entente, le montant de l'indemnité est fixé par le Tribunal administratif du Québec à la demande de la personne qui la réclame ou de la municipalité et les articles 58 à 68 de la *Loi sur l'expropriation* (chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.

Le droit à l'indemnité visé au deuxième alinéa se prescrit par trois ans à compter de la deuxième publication de l'avis faite conformément à l'article 73. »

6. Le droit à l'indemnité énoncé précédemment se prescrit par 3 ans à compter de la deuxième publication du présent avis.
7. Cet avis constitue la première publication requise par la loi, la seconde publication devant être effectuée après le 60^e jour et au plus tard le 90^e jour qui suit le présent avis.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley le 29 mai 2009

Edith Quirion, directrice générale/ secrétaire-trésorière

Emploi d'été pour étudiant

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est à la recherche d'un étudiant (e) du Cégep ou de l'Université pour occuper un emploi d'été d'une durée de 6 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Le candidat retenu devra préparer, à l'aide du logiciel Publisher, une brochure

touristique mettant en valeur les principaux sites traités dans les 7 volumes de la Saga des Grégoire rédigés par l'auteur, André Mathieu. De plus, il aura à se familiariser avec les opérations administratives de la municipalité (accueil, réception, téléphone, classement de dossiers, etc.).

Cet emploi t'intéresse! Fais parvenir ton curriculum vitae à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley au 499, rue Principale avant le 8 juin 2009. Début de l'emploi: lundi le 15 juin 2008

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Madame Edith Quirion, D.G./Sec.-Trés. au (418) 485-6738

MESSAGE DE VOTRE CAISSE POPULAIRE DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

FORFAIT

Vous cherchez à diminuer vos frais de service reliés à vos transactions?

Informez-vous auprès de notre personnel.

Il existe sept (7) forfaits à tarif mensuel fixe. Ils sont conçus pour vous simplifier la vie et vous faire économiser. Votre forfait pourrait même être gratuit si vous maintenez dans votre compte le solde minimal associé à celui que vous avez choisi.



La Sûreté du Québec de la MRC de Beauce-Sartigan vous informe

Bonjour, ici le sergent Jonathan Branchaud de la MRC Beauce-Sartigan. Ce mois-ci, je vais vous entretenir au sujet d'une problématique concernant le piratage informatique. Le piratage informatique est le fait de pénétrer un système informatique sans autorisation dans un but malveillant.

En effet, au cours des dernières semaines, nous avons eu quelques cas de possession d'ordinateur sans consentement. Les malfaiteurs profitent alors de leur intrusion dans votre ordinateur pour récupérer des informations et/ou exercer du chantage.

Pour éviter d'être victime de piratage, vous devez protéger votre ordinateur de façon convenable. Voici quelques conseils qui sauront sûrement vous être utiles dans votre démarche.

Conseils : Protégez votre ordinateur avec un pare-feu (*firewall*). Ce dernier empêche les piratages (intrusions) dans votre ordinateur personnel ou sur un réseau informatique.

Faites des mises à jour régulières de votre logiciel antivirus. Vérifiez la provenance de vos courriels avant de les ouvrir. Téléchargez seulement les fichiers Internet qui proviennent de source sûre. Utilisez un mot de passe alphanumérique, comprenant des majuscules et des minuscules, d'au moins 8 caractères. Changez votre mot de passe régulièrement. Installez un anti-**espiogiciel** (*antispyware*). Exécutez une mise à jour ainsi qu'un nettoyage complet de votre poste informatique de façon automatique.

Où porter plainte

Plusieurs ignorent où porter plainte lorsqu'il s'agit d'un litige sur Internet. Dites-vous qu'un cybercrime est un crime au même titre qu'un vol de voiture ou qu'une agression. Vous devez porter plainte au même endroit, soit à la [Sûreté du Québec](#). Quels renseignements fournir? Le pseudonyme (*nickname*) du suspect [L'adresse IP](#); Une copie de la discussion ou du courriel; L'adresse de courriel du suspect; Le forum de discussion et le réseau de clavardage utilisé; Le nom de do-

Tintement des cloches de l'église

Depuis quelques mois, les cloches de notre église tintent à 12h00 et à 18h00.

Cette tradition refait surface dans nos villages et villes pour nous faire prendre conscience du temps qui passe, même si aujourd'hui, chacun possède une montre et un agenda.

Prendre un temps d'arrêt, et comme nos ancêtres, rendre grâce de faire partie de notre monde et aussi de recevoir de la

grande générosité de notre planète.

Ce privilège d'entendre les cloches est redevable à un comité de cinq personnes, qui bénévolement et à tour de rôle sonnent les cloches deux fois par jour. Merci à ces personnes de faire revivre cette tradition.

Consultez le site internet de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley au www.sthonoredeshenley.com, en page

ANNONCES CLASSÉES

Maison centenaire à vendre: Rang

Petit-Shenley—cachet d'antan, 4 ch. à c., 2 s. de bains, véranda, s. à manger, bureau, boudoir, planchers de bois, armoires en pin, plafonds de planches, chauffage bois/élec., terrain de 52 500

p2, piscine hors-terre, garage et petite bergerie. Prix demandé : 134 000\$
Contacter Marie-Joël Bossé ou François Boulianne au 418-485-6680

Terrain résidentiel à vendre

maine (*whois*) du pseudonyme; L'adresse du blogue ou du site Web; Le nom du groupe de discussion; La photo, le texte ou la vidéo qui ont été distribués; Le relevé des connexions (*logs*)

Tout autre renseignement pertinent Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le site internet de la Sûreté du Québec (www.sq.gouv.qc.ca), section cybercriminalité

Sergent Jonathan Branchaud #9603
MRC Beauce-Sartigan

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Vous devez faire vidanger votre fosse septiques?
Téléphonez au (418) 226-5300

Les vidanges seront effectuées entre le 27 juillet et le 7 août 2009.

Veillez prendre note que des coûts additionnels de 50\$ sont prévus pour les cas d'urgence les samedis, les dimanches et les jours fériés et pour les vidanges effectuées avant le 15 mai ou après le 15 octobre, sauf pour les fosses de rétention.

Les fosses doivent être facilement accessibles pour le camion.

d'accueil, au 4e paragraphe, sous diaporama, vous verrez les photos du clocher et des cloches. Vous serez surpris de la beauté de nos cloches.

Nicole Houde

Situé au 459, rue Champagne Sud mesurant 54.86 mètres de frontage par 30.48 de profondeur totalisant 743.20 mètres carrés desservi par les services d'aqueduc et d'égout. Contacter Suzanne Rodrigue au 418 228-7628